

Nouveau placement Chaudière Gaz Confort

Ce contrat prend en charge

- L'entretien réglementaire de la chaudière
- Une vérification dans les 1 ans
- 1 an d'extension de garantie sur votre installation

Termes et conditions : le contrat doit être souscrit dans un délai maximum de 2 mois suivant l'installation réalisée par notre équipe.

	Paiement mensuel (24 mois)	Paiement unique
Entretien chaudière gaz tous les 2 ans	14,99€* HTVA/mois	350€* HTVA
habitat de + 10 ans(1)	15,88€* TTC/mois	371€* TTC
habitat de - 10 ans (2)	18,14€* TTC/mois	423,50€* TTC

Vous choisissez la fréquence de paiement qui vous convient (3)

Plus rien à penser !

- Vous choisissez la date et le créneau d'entretien de la chaudière.
- Nous vous rappelons le rendez-vous.

Plus rien à payer !

- Le contrat est souscrit pour une durée indéterminée, résiliable moyennant trois mois de préavis
- Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la date de souscription du contrat

1. Le taux de TVA réduit de 6% est d'application si le domicile dans lequel se trouve la chaudière est occupée depuis plus de 10 ans et sert d'habitation privée.

2. Si l'habitation est occupée depuis moins de 10 ans ou est affectée à une activité professionnelle, le tarif de base de 21% est d'application

3. Vous aurez la possibilité de payer votre contrat d'entretien mensuellement ou en paiement unique (remise) dès la signature du contrat avec mandat de domiciliation,

